

Fonctionnement du dispositif REAGIR

Un processus en six étapes pour une sortie positive

REAGIR s'est structuré en 2011 au sein de l'Adasea pour accompagner les agriculteurs en difficulté dans la Marne.

Depuis 2018, ce dispositif est reconnu officiellement par l'Etat comme « cellule d'accompagnement des agriculteurs en difficulté dans la Marne ».

Une démarche volontaire et validée

REAGIR intervient à la demande de l'exploitant qui ne parvient plus à prendre de décisions sur la gestion de son exploitation, qui se sent complètement dépassé, qui ne sait plus comment s'en sortir (voir les motifs d'entrée dans le dispositif p 25). Toutes les demandes d'entrées dans le dispositif REAGIR et de sorties sont étudiées par le Comité de Validation des Entrées Réagir (CVER), comité restreint (gage de confidentialité) aux accompagnateurs et à trois membres du bureau de l'Adasea, eux-mêmes agriculteurs et/ou viticulteurs.

Une fois validée l'entrée de l'exploitant dans REAGIR, son engagement est matérialisé par un **contrat pour une durée maximale de trois ans**. Celui-ci stipule que l'exploitant devra **être acteur dans la résolution de ses difficultés** ; il autorise REAGIR à disposer de ses données personnelles et à contacter les partenaires de son exploitation.

Objectif : trouver une solution positive

Les objectifs opérationnels du dispositif REAGIR est d'aider l'agriculteur à reprendre confiance en lui (pour retrouver sa capacité à gérer, à décider), l'aider à résoudre les problèmes financiers, économiques, techniques, juridiques et/ou sociaux de son exploitation, voire à l'accompagner vers une autre solution socio-professionnelle s'il le souhaite.

L'objectif final est de trouver une solution positive en confortant l'exploitant dans son activité agricole (maintien, adaptation) ou en l'aidant à trouver une nouvelle trajectoire professionnelle (reconversion).

Un accompagnateur unique

Chaque exploitant suivi a un accompagnateur REAGIR unique. Celui-ci a un rôle de coordination entre l'exploitant et ses partenaires techniques, économiques, sociaux et financiers. Il l'accompagne dans toutes les étapes jusqu'à sa sortie du dispositif.

Un accompagnement en six étapes

1. Appel volontaire de l'exploitant et rencontre avec l'accompagnateur
2. Diagnostic de la situation et échanges avec les partenaires
3. Définition des préconisations pour la résolution du ou des problèmes
4. Construction d'un plan d'actions avec l'exploitant
5. Mise en œuvre et suivi du plan d'actions
6. Sortie de Réagir (l'exploitant a retrouvé ses capacités de décision et d'actions).

De multiples actions mises en œuvre

- Echange et médiation entre associés et membres de la famille en cas de conflit
- Négociation avec les créanciers
- Diagnostic technique permettant des améliorations techniques et donc économiques
- Optimisation du matériel, travail en entraide ou en Cuma limitant les charges de structure
- Vente de foncier (investisseur, GFAM, réméré, ...) pour retrouver de la trésorerie tout en continuant d'exploiter
- Modulation, restructuration des emprunts
- Accompagnement administratif
- Procédures collectives et règlement amiable agricole
- Accompagnement juridique
- Reconversion professionnelle
- Départ à la retraite
- Formations externes (gestion, développement personnel, ...)
- Compréhension et amélioration du budget professionnel et privé
- Mise en relation avec les travailleurs sociaux (MSA...)
- Groupe de parole pour échanger et rompre l'isolement
- Interventions en groupe (remise à niveau comptable et économique, appropriation des budgets prévisionnels de trésorerie)
- Redirection vers le corps médical
- Veille sur les aides existantes

Pour la mise en œuvre de ces actions, le dispositif REAGIR s'appuie sur un collectif de partenaires (voir p 24) regroupant les compétences appropriées.

Une prolongation possible au-delà de trois ans

La durée moyenne d'accompagnement est de 3 ans, avec un delta important : de 8 mois à 10 ans (pour un exploitant sorti en 2022). Selon l'analyse de l'accompagnateur et sur demande et volonté de l'exploitant, depuis juin 2020 l'accompagnement peut être prolongé d'un an via un avenant au contrat signé par l'exploitant.

Cette prolongation doit cependant être acceptée par le Comité de Validation des Entrées Réagir. Afin de maintenir une dynamique pour parvenir à une sortie positive de REAGIR au bout de cette année supplémentaire, l'exploitant s'engage à suivre un plan d'actions précis sur un an, co-défini avec l'accompagnateur et noté dans le contrat.

Cette possibilité de prolongation fait suite à une réflexion engagée en 2020 face au constat d'un besoin d'accompagnement au-delà de trois ans dans certaines situations, notamment pour les exploitants entrés dans le dispositif REAGIR juste avant la récolte catastrophique de 2016 qui a accentué leurs difficultés, sans compter les aléas climatiques successifs post 2016.

Une équipe d'accompagnateurs et de bénévoles dédiés

Quatre accompagnateurs spécialement formés

En 2022, les exploitants suivis par REAGIR ont été accompagnés par quatre collaborateurs formés à la relation d'aide par le docteur Gourmet, psychologue et spécialiste de la relation des aidés-aidants, ainsi qu'aux procédures collectives.

De gauche à droite : Marie Decovemacker, Amandine Tavernier, Amandine Clouet, Marc Challan-Belval



Une aide précieuse des bénévoles

En aidant l'exploitant à la réalisation d'actions et en lui apportant son soutien, l'action des bénévoles constitue un appui à l'accompagnement.

Exemples d'actions réalisées : tri de factures, classement, écoute, conseil, accompagnement au Tribunal Judiciaire

en cas d'indisponibilité de l'accompagnateur, aide à la recherche d'un emploi extérieur...

Quatre bénévoles sont engagés aux côtés de REAGIR.



Yvon Hofbauer
retraité,
ancien comptable
du CDER



Véronique Kunysz
retraîtée,
ancienne collabora-
trice du service RH
de Familles Rurales



Sylvie Albeaux
retraîtée,
ancienne comptable
du CDER



Joël Morlet
prêtre et sociologue

Un soutien de nombreux partenaires techniques et financiers

De nombreuses Organisations Professionnelles Agricoles et collectivités sont partenaires du dispositif REAGIR en le soutenant, soit financièrement (budget de fonctionnement), soit en mettant à disposition leurs compétences.

Une convention formalise chaque partenariat. Cette approche collaborative entre structures permet de

proposer, d'une seule voix, à l'exploitant des leviers d'actions et de redressement.

Les partenariats évoluent en fonction des besoins d'accompagnement et des profils des exploitants entrant dans le dispositif. En 2022, REAGIR compte **deux nouveaux partenaires** : les coopératives **Tereos** et **Luzeal**.



Le dispositif REAGIR reçoit le **soutien financier** de la Région Grand Est, du Département de la Marne et de la Chambre d'agriculture de la Marne.



Les exploitants et exploitations suivis en 2022

Photographie de l'ensemble des suivis

Une amélioration qui peut ne pas durer

En 2022, 116 exploitants (pour 98 exploitations) ont été accompagnés par REAGIR, contre 124 (102 exploitations) en 2021. On constate donc une légère baisse du nombre d'exploitants et exploitations suivis.

31 personnes (24 exploitations) sont entrées dans le dispositif en 2022 (contre 21 en 2021). 29 en sont sorties (contre 42 en 2021). Deux exploitants accueillis pour un premier rendez-vous n'ont finalement pas souhaité entrer dans le dispositif.

Mais le nombre d'exploitants au 31 décembre 2022 (à suivre en 2023) était de 90 contre 87 au 1er janvier 2022, donc en légère hausse. Deux raisons à cela :

- un nombre important d'exploitants entrés dans le

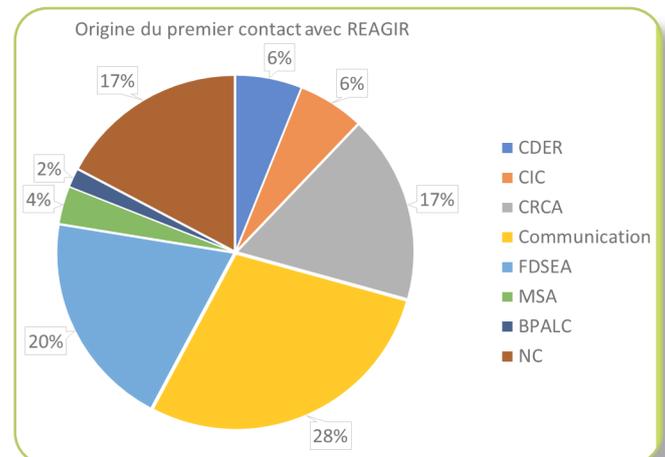
dispositif REAGIR fin 2022 malgré un contexte économique favorable (les prix de vente des productions élevés compensent la hausse significative des charges). La fin du moratoire sur les recouvrements instauré pendant la crise sanitaire liée au Covid a en effet conduit à un retour de la pression financière des créanciers sur les exploitants.

- un nombre élevé d'exploitants sortis de REAGIR en 2021 (42 personnes dont une sortie positive pour 35) comparé aux années précédentes, correspondant à des personnes accompagnées depuis plus de trois ans (depuis 2015/2016) et pour lesquelles le retour à l'autonomie a été plus difficile qu'habituellement.

Comment ont-ils connu REAGIR ?

Dans la majorité des cas (55%), ils ont connu l'existence du dispositif REAGIR par l'intermédiaire de nos partenaires (FDSEA, Crédit agricole, CDER, CIC, MSA, Banque Populaire Alsace-Lorraine-Champagne...).

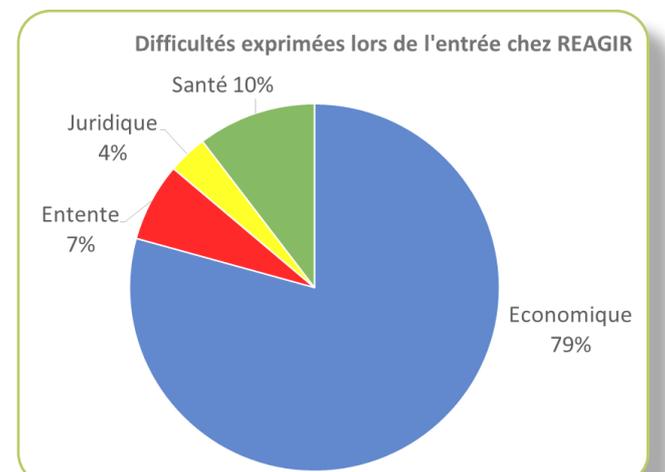
28 % ont cependant appelé le dispositif de leur propre chef. Ils en ont en effet eu connaissance grâce à la communication réalisée par REAGIR via des articles dans la presse locale agricole (La Marne Agricole, La Marne Viticole) ou grand public (L'Union), au bouche à oreille, au site internet (www.reagir-marne.fr) ou à nos pages Facebook et LinkedIn. Cette part augmente au fil des ans.



Un suivi souvent pour des raisons économiques

Près de 80% des exploitants suivis en 2022 ont franchi la porte de REAGIR pour des raisons économiques : un manque de trésorerie dans la majorité des cas, conduisant à la rupture de la relation avec un ou plusieurs créanciers avec pour conséquences le blocage du fonctionnement normal de l'exploitation sur certains aspects. Pour 10% d'entre eux, il s'agit d'un problème de santé et pour 8,7% un problème d'entente (associés, salariés, famille).

Cependant, la difficulté économique n'est souvent qu'une conséquence visible de causes plus profondes et d'une diversité de difficultés : manque de capacité entrepreneuriale (difficultés de gestion et/ou techniques), problèmes de santé le plus souvent psychologiques, problèmes d'entente...



Des exploitants suivis plus jeunes qu'avant

Il est difficile de réaliser un « profil type » de l'agriculteur ou du viticulteur en difficulté ainsi que de son exploitation, chacun ayant ses spécificités, son histoire, son fonctionnement...

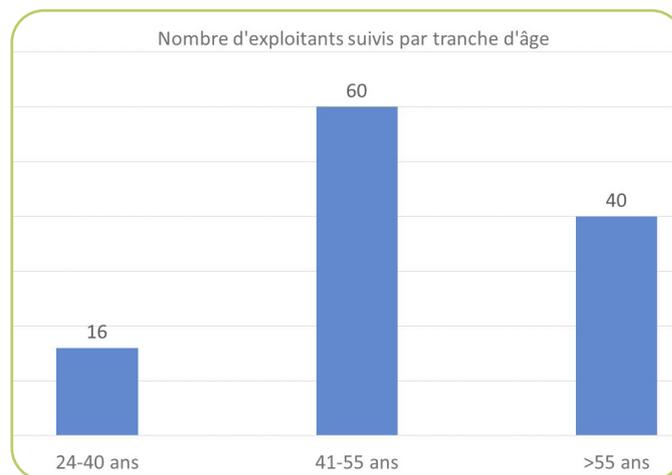
Les « suivis » en 2022, comme les autres années, couvrent tous types de productions, toutes formes juridiques, toutes tranches d'âge, tous niveaux d'instruction. Leur seul **point commun** est de devoir **solliciter une aide pour s'en sortir** humainement, socialement, économiquement face aux difficultés majeures, et très souvent multiples, qu'ils rencontrent.

65% sont des hommes, proportion correspondant à la typologie des exploitants marnais.

Si les personnes accompagnées ont entre 24 et 71 ans, on note un **rajeunissement des exploitants suivis** avec une légère hausse des **24-40 ans (+3%** comparé à 2021), une hausse significative des **41-55 ans (+ 10%)** et un recul important des exploitants de **plus de 55 ans (-13%)**.

Ce rajeunissement ne correspond pas à la population agricole marnaise majoritairement âgée de plus de 55 ans. Nous l'expliquons par le nombre important d'exploitants de plus de 56 ans sortis en 2021 (24 sorties dont 11 retraités) et un nombre d'entrées faible de cette classe d'âge en 2022 (5 personnes contre 6 en 2021).

70 % des exploitants accompagnés **sont en couple** (mariés ou en union libre). Nous restons attentifs à la bonne entente au sein du couple ; celui-ci peut en effet être également la cause de problématiques rencontrées par l'exploitation.



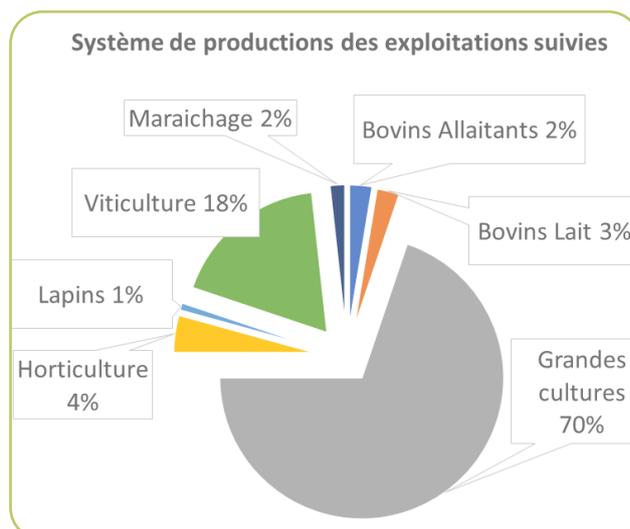
Les 24-40 ans : des difficultés malgré la DJA

- Sur les 16 exploitants de cette tranche d'âge, 11 ont suivi le parcours à l'installation et 9 ont obtenu une DJA allant de 11 700 € à 40 000 €.
- Ces derniers sont accompagnés pour des problématiques économiques suite, très souvent, à la reprise d'une exploitation présentant déjà des difficultés (7 exploitants sur les 9).
- S'y ajoutent également un manque de capacité entrepreneuriale, des problèmes intergénérationnels avec des parents parfois encore associés.

Une hausse des exploitations viticoles

En 2022, **70%** des exploitations accompagnées sont en **grandes cultures**, alors qu'avant la très mauvaise moisson de 2016, la majorité comptait un élevage. Le nombre de **viticulteurs** accompagnés est également passé de 12% en 2021 à **18%** en 2022. Cette hausse s'explique, non pas par les conséquences de la crise sanitaire due au Covid, mais plutôt par des difficultés de gestion, le plus souvent liées à une non maîtrise des prélèvements privés.

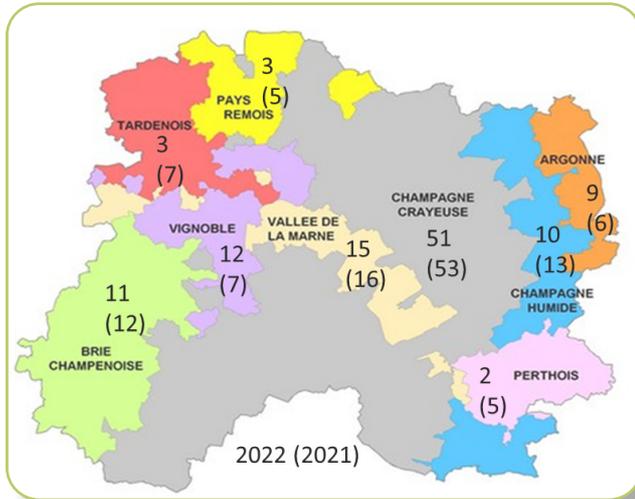
Nous observons de **grands écarts** en matière de **surfaces** exploitées par les exploitants suivis : de 30 à 360 ha (avec une moyenne de 149 ha) en grandes cultures et de 0,46 ha à 8,21 ha en viticulture. Une surface trop petite peut être source de difficulté mais elle n'est jamais la seule responsable de la situation économique de l'exploitation.



A contrario, une exploitation ayant une surface suffisante n'en est pas moins à l'abri de problèmes économiques. En matière de **structure juridique**, on note une prédo-

minance des EARL comme forme juridique (47%), ce qui correspond à la typologie marnaise. 70% des exploitants suivis sont seuls sur leur exploitation.

Un nombre important d'exploitants en Champagne crayeuse

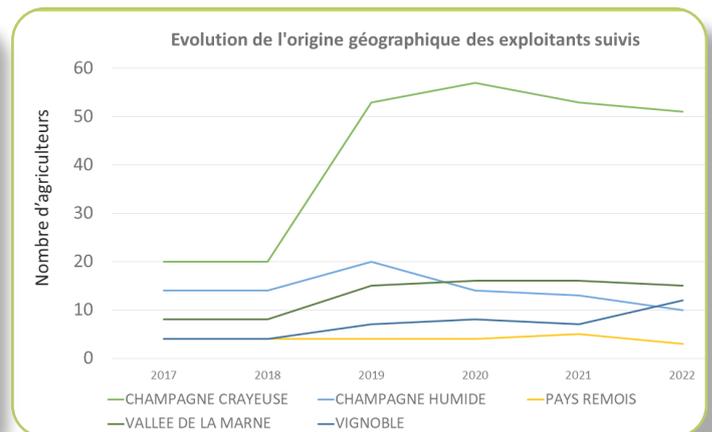
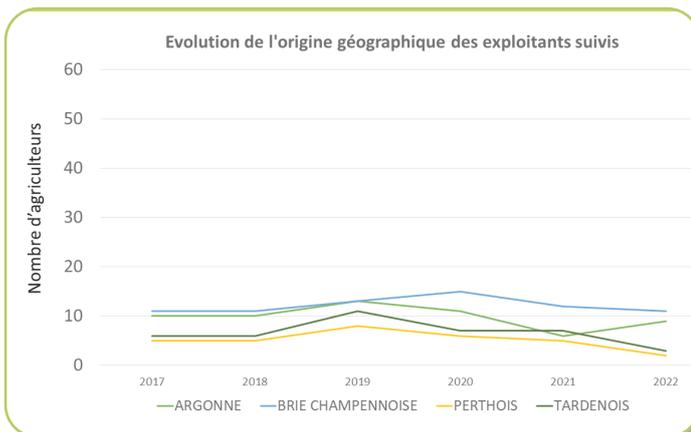


Le nombre d'exploitants suivis dans les zones périphériques telles que le Perthois et le Tardenois diminue depuis 2019.

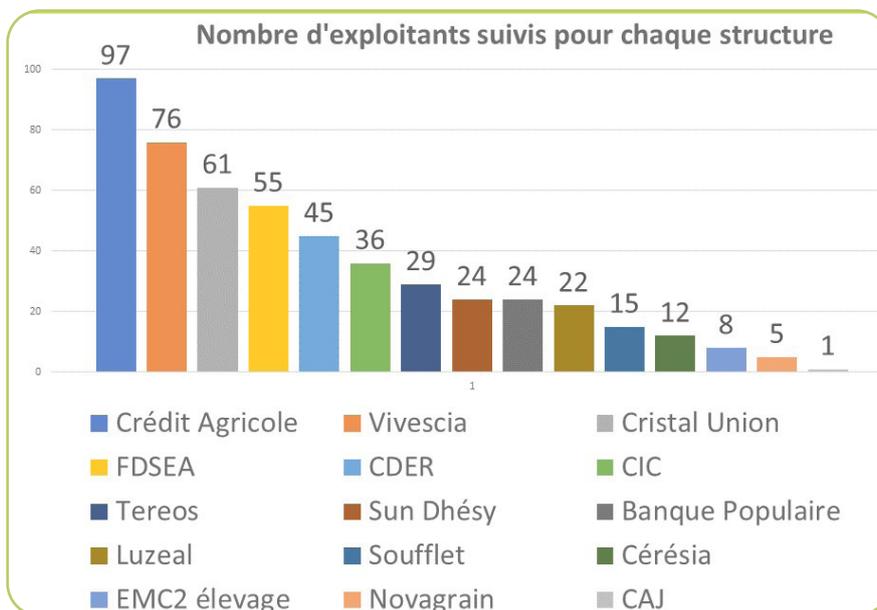
En Argonne et Brie champenoise, on retrouve en 2022 le même nombre d'exploitants qu'en 2017.

En Vallée de la Marne et surtout en **Champagne Crayeuse**, le nombre d'exploitants suivis a connu une forte croissance en 2019, suite aux difficultés de la filière betteravière depuis 2018.

Le nombre de suivis en **zone viticole** a également tendance à **augmenter depuis 2018**.

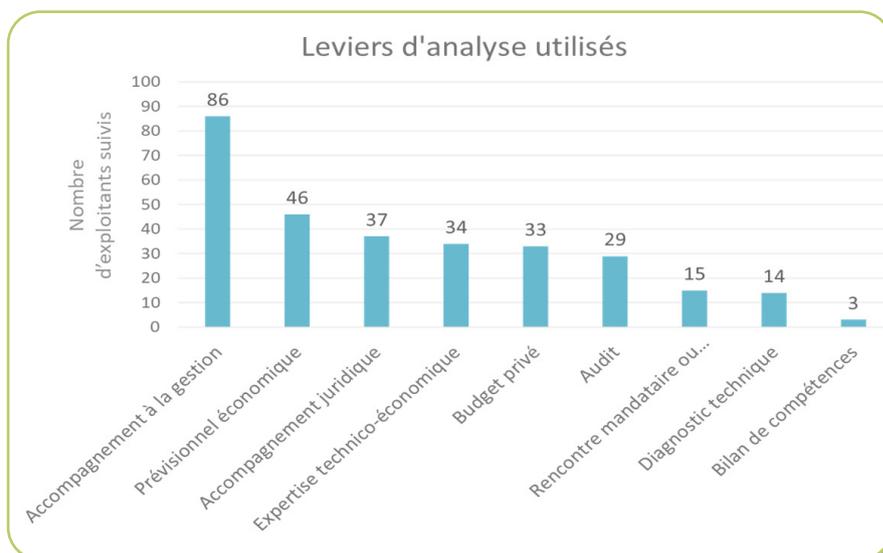


De nombreux partenaires concernés



Les leviers les plus utilisés pour les aider

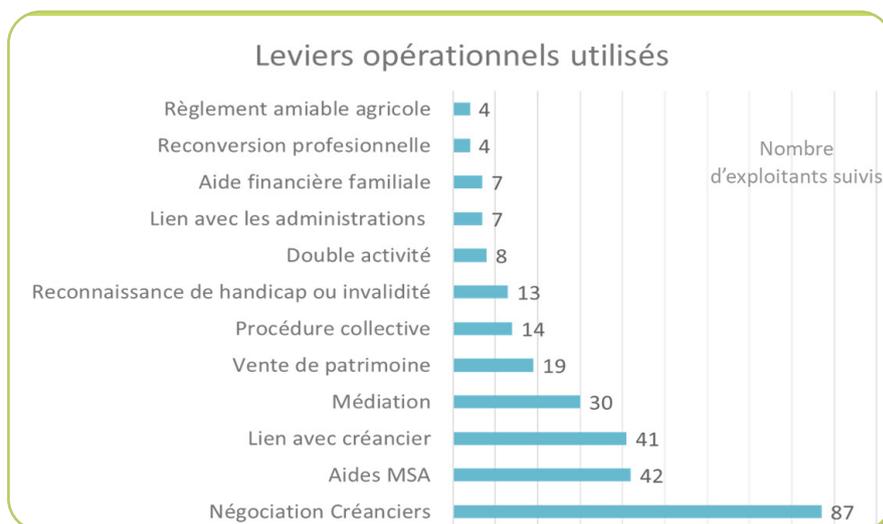
- Les **leviers pour analyser la situation** de l'exploitation sur le plan technique, économique, juridique... les plus utilisés en 2022 par ordre décroissant sont :
 - l'accompagnement de l'exploitant à la gestion,
 - le prévisionnel de trésorerie,
 - l'accompagnement juridique,
 - l'expertise technico-économique,
 - l'analyse du budget privé,
 - la réalisation d'audit global d'exploitation,
 - la rencontre avec un mandataire quand la piste d'une procédure collective est envisagée,
 - le diagnostic technique des productions (avec l'appui de la chambre d'agriculture),
 - le bilan de compétences.



Ces leviers d'analyse sont mis en oeuvre par les accompagnateurs ou par les partenaires des exploitants lorsqu'une expertise spécifique est nécessaire. Ils **sont révélateurs des problématiques rencontrées** par les

exploitants suivis puisque la majorité d'entre eux relève du domaine économique. Ces leviers sont utilisés sur la durée totale de l'accompagnement réalisé par REAGIR.

- Les **leviers opérationnels** les plus utilisés sont la **négociation avec les créanciers** (87 suivis en 2022), la **création de liens** entre l'exploitant et ses partenaires créanciers (41 suivis en 2022) ou non créanciers, et le **partenariat avec la MSA**, notamment avec l'équipe des travailleurs sociaux. Ainsi en 2022, 42 exploitants ont pu bénéficier d'**aides** (aide au répit, aides pour la vie privée, prise en charge d'un accompagnement psychologique, prise en charge des cotisations sociales...) et 13 ont été accompagnés dans les démarches de **reconnaissance de leurs problèmes de santé** (handicap ou invalidité).



La **médiation** est également un levier opérationnel important qui a concerné 30 exploitants en 2022, soit pour aplanir des problèmes entre associés n'arrivant plus à communiquer ou n'ayant plus les mêmes objectifs, soit pour des problématiques familiales intergénérationnelles ou liées à des comptes courants associés des parents sortants.

Une **vente de patrimoine** (19 suivis en 2022) peut également être envisagée avec l'exploitant pour sauver la structure en cas de comptes courants associés débiteurs

ayant un impact trop fort sur l'exploitation.

Les **procédures collectives**, quant à elles, sont mises en oeuvre pour sauvegarder l'exploitation (quand aucune négociation amiable assurant la viabilité de l'exploitation ne peut aboutir avec les créanciers) ou la liquider (afin de protéger l'individu en cas de situation de blocage inextricable). Ces procédures permettent également l'intervention d'administrateurs judiciaires qui peuvent parfois aider l'exploitant à prendre une décision difficile.

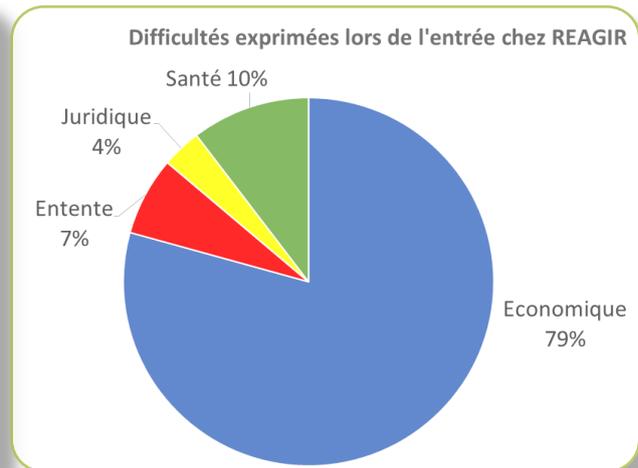
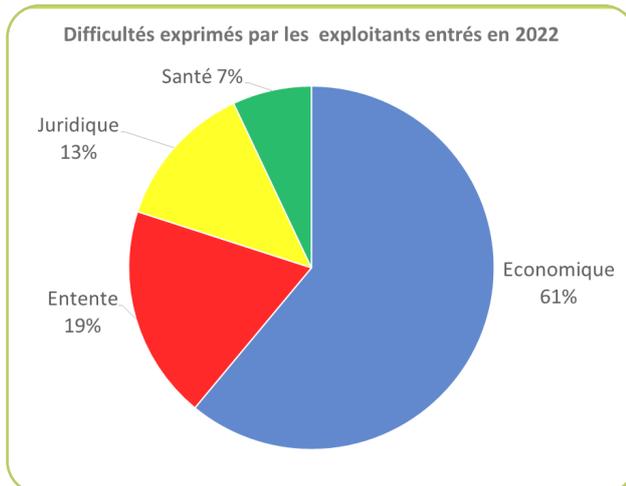
Focus sur les exploitants entrés chez REAGIR en 2022

Des raisons économiques mais pas seulement

En 2022, 31 personnes sont entrées dans le dispositif REAGIR, soit 24 exploitations. **61%** (contre 81% en 2022) expriment **des difficultés économiques**, 19% des problématiques d'**entente** entre associés (14% en 2021), 13 % des **difficultés juridiques** (motif non exprimé en 2021),

c'est-à-dire des problématiques en lien avec des procédures judiciaires, le statut des exploitants ou la forme juridique des exploitations. 7% ont poussé la porte de REAGIR en raison de **problèmes de santé** (5% en 2021, soit un exploitant).

Comparaison des motifs d'entrée chez REAGIR en 2022 et des motifs d'entrées de l'ensemble des exploitants suivis en 2022



29% des exploitants entrés chez REAGIR en 2022 ont entre 25 et 44 ans, **48% entre 45 et 54 ans** et 23% entre 55 et 64 ans.

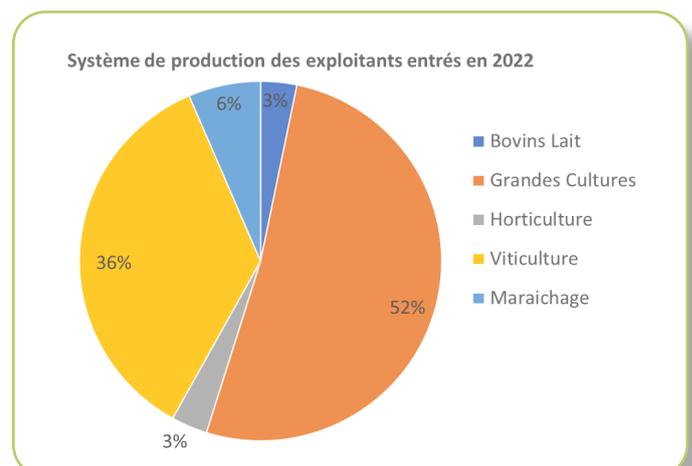
La majorité des personnes (24 sur 31) entrées dans le dispositif en 2022 est titulaire d'un **diplôme inférieur ou égal au bac**.

Focus sur les 25-40 ans

- Six exploitants ont entre 25 et 40 ans (sur les 31) pour 5 exploitations, dont deux sur la même exploitation ayant perçu la DJA.
- Quatre sont accompagnés pour des problèmes économiques (dont les deux exploitants ayant perçu la DJA), un pour un problème d'entente intergénérationnelle et un pour un problème de santé.
- On compte deux viticulteurs, un polyculteur, une horticultrice et deux maraichers, également éleveurs de bovins viande.

Plus de viticulteurs et d'EARL

Les exploitants entrés en 2022 chez REAGIR représentent une **diversité de systèmes de productions** (52% en grandes cultures, 36% en viticulture, 6% en maraîchage, 3% en bovins lait, 3% en horticulture) contrairement à 2021 (86% en grandes cultures et 14% en viticulture).



Alors qu'il est en moyenne de 80 % depuis 2016, le pourcentage d'**exploitations céréalières** est **en nette baisse** en 2022 (52%). En revanche, le **nombre d'exploitants viticoles entrants est historiquement haut** (35%). Une meilleure connaissance du dispositif REAGIR par les viticulteurs grâce à une communication renforcée peut expliquer une partie de cette hausse.

58% des nouveaux exploitants sont **en EARL** (57% en 2021) et 19% en exploitation individuelle (contre 24% en 2021) alors qu'elle représente une des formes juridiques les plus développées dans le département.

Motifs d'entrée des 11 viticulteurs en 2022

- mésentente entre associés (1)
- problèmes de santé non liés à l'exploitation (2)
- problèmes économiques découlant de problèmes de santé (2) ou de prélèvements privés trop importants (6)

Si l'on compare à l'ensemble des exploitants suivis en 2022, on observe **une plus grande proportion d'exploitants en EARL** parmi ceux entrés en 2022 (58% contre 47%) et un recul des exploitants en exploitation individuelle (19% contre 30%).

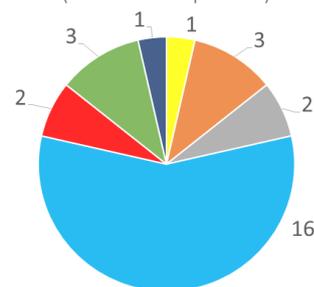
Focus sur les exploitants sortis en 2022

28 personnes sont **sorties** du dispositif REAGIR en 2022 (contre 42 en 2021) dont **24 de façon positive**, 3 par manque d'implication dans la mise en oeuvre d'un plan d'actions pour améliorer la situation de leur exploitation. Un exploitant est décédé.

24 exploitants **ont donc retrouvé une autonomie et une situation plus sereine** leur permettant d'envisager un avenir sans REAGIR. Ils ont en effet maintenu leur activité en l'améliorant pour 16 d'entre eux, ou bien sont devenus double-actifs pour compléter les revenus de l'exploitation (1 exploitant), se sont reconvertis (2), ont fait valoir leur droit à la retraite (3).

Deux exploitants ont arrêté leur activité sans reconversion, par choix pour l'un et en raison de souci de santé l'empêchant de travailler pour l'autre.

Devenir des exploitants sortis en 2022
(en nombre d'exploitants)



- Double activité
- Arrêt d'activité sans reconversion
- Reconversion
- Décès
- Retraite
- Poursuite d'activité avec amélioration
- Poursuite d'activité sans amélioration

Exemples de solutions mises en place par les agriculteurs sortis en 2022 grâce à l'accompagnement REAGIR

- Amélioration technique et mise en place de plans d'étalement avec les créanciers
- Retraite et transmission ayant permis de régler les encours
- Reconversion professionnelle
- Revenu complémentaire trouvé à l'extérieur
- Accompagnement en redressement judiciaire
- Accompagnement à la liquidation
- Vente de foncier ayant permis de régler les encours et annuler le compte courant associé débiteur
- Accompagnement à la maîtrise des budgets privés et professionnels
- Accompagnement à la communication entre associés et entre membres de la famille.

Les actions de sensibilisation réalisées en 2022

De nombreux échanges avec les partenaires

En parallèle des **Comités Techniques** réunissant les partenaires cinq fois par an pour présenter les dossiers en cours, échanger sur les leviers possibles à mettre en œuvre et formaliser les demandes d'aides institutionnelles (du type Area, aide à la reconversion professionnelle), REAGIR organise des **rencontres** et des échanges pour **expliquer en quoi consiste l'accompagnement** des

exploitants en difficulté.

Ces rencontres permettent également **d'identifier les leviers d'amélioration** possibles ainsi que **les offres d'accompagnement existantes** chez les partenaires pour optimiser le suivi des exploitants pris en charge par REAGIR.

Actions partenariales réalisées en 2022

- Rencontre avec les administrateurs judiciaires intervenant dans la Marne
- Un Comité Technique rassemblant les élus des structures partenaires de REAGIR pour exposer les leviers d'actions, les points de conjoncture
- 7 Interventions pour présenter les missions de REAGIR : CDER, FDSEA, CIC, Cérésia, Tereos, Luzéal et l'ARS (Agence régionale de santé)
- Participation au webinaire de Chambre d'agriculture France sur la thématique « comment systématiser la détection précoce des situations de fragilité »
- Participation à l'enquête de l'Idèle (Institut de l'élevage) avec le Point Accueil Installation sur les besoins des structures opérant dans le secteur de l'élevage pour mieux accompagner les éleveurs
- Rencontre avec la DDT (Direction départementale des territoires) et la MSA pour la mise en place du Plan mal-être au niveau de la Marne
- Rencontre avec AS Entreprises et le CDER pour faire le point sur le partenariat et l'accompagnement des exploitants suivis par REAGIR
- Rencontre avec le CDAD (Conseil départemental de l'accès au droit) pour la mise en place d'un partenariat afin que l'Adasea devienne un « Point Justice »
- Participation à la journée nationale Plan mal-être en juin 2022 à Paris organisée par Chambres d'Agriculture France
- Participation aux réunions conjonctures de la FDSEA et de CER France (présentation de la conjoncture agricole après moisson et perspectives économiques)
- Présentation au Conseil de l'Agriculture Française (CAF) de la Marne de l'étude « Le sens du travail en agriculture » réalisé par l'Adasea afin de sensibiliser les OPA sur les actions de prévention à mettre en place pour limiter le mal-être des exploitants.

Une formation à destination des partenaires

En 2021, REAGIR avait proposé des demi-journées d'information à ses partenaires sur la thématique « *Savoir réagir face à une personne en souffrance et savoir se protéger* ». Les retours positifs et les besoins formulés par les participants à ces interventions ont conduit REAGIR à proposer **quatre sessions de**

formation d'une journée sur cette thématique en 2022. 30 stagiaires l'ont suivie.

Cette formation, mise en place en collaboration avec le CRFPS, bénéficie de la **certification Qualiopi** facilitant ainsi la participation des salariés des OPA.

Des actions à destination des exploitants

Comme les années passées, les accompagnateurs REAGIR sont intervenus auprès d'exploitants en collaboration avec le PAI et les Jeunes Agriculteurs autour des **relations cédants-jeunes installés** lors de demi-journées Installation-Transmission.

REAGIR continue également de proposer aux agriculteurs suivis de participer à un **groupe de parole** pour partager leur vécu et sortir de l'isolement : un groupe de cinq exploitants s'est réuni quatre fois en 2022.

2022 a été marquée par de **nouvelles actions**. Des **formations** ont été mises en place pour les exploitants

suivis par REAGIR : **Perfectionnement comptable** (dix stagiaires en deux sessions) et **Construction et suivi du budget de trésorerie** (six stagiaires).

Les accompagnateurs REAGIR sont également intervenus au cours du **stage 21h**, stage obligatoire pour s'installer, pour **sensibiliser aux risques liés à la gestion de l'entreprise** que peuvent rencontrer les exploitants tout au long de leur vie professionnelle. Cette nouvelle **action de prévention** a été mise en place suite au constat d'une augmentation du nombre de jeunes suivis par REAGIR au fil des ans.

La communication : indispensable pour prévenir et sensibiliser

REAGIR sur les réseaux sociaux

En plus de sa présence sur la page **LinkedIn** de l'Adasea, REAGIR a développé sa communication sur les réseaux sociaux via la création d'une page **Facebook** en février 2022 (jusqu'à 2 200 personnes touchées). Le dispositif y partage les actualités de REAGIR et des articles en relation avec la souffrance des exploitants.

Accédez à la Page
LinkedIn de l'Adasea



Accédez à la Page
Facebook de REAGIR



REAGIR sur le web

Le site internet de REAGIR (www.reagir-marne.fr) informe également les exploitants et les OPA du fonctionnement du dispositif et met à disposition des témoignages, des informations et des conseils.

Accédez au site
internet de REAGIR



REAGIR via la documentation

En 2022, un document à destination des partenaires a été créé et diffusé pour leur **expliquer le fonctionnement du partenariat REAGIR-OPA**.

Scannez-moi !



REAGIR dans la presse

Retombées presse

En avril 2022, un **communiqué de presse** a été adressé à la presse agricole et grand public pour en **appeler aux dons** des citoyens, des consommateurs et des entreprises afin de **financer les accompagnements** des agriculteurs en difficulté proposés par REAGIR. Un accompagnement revient en moyenne à 9 000 €.

L'information a été diffusée par :

- **France Bleu** : deux passages différents le 29 avril au JT du matin

- **Champagne-FM** : un passage radio

- **L'Union** du 10 mai

- **La France Agricole** du 27 avril (site web) et du 29 avril (une brève dans l'édition papier)

En octobre 2022, un deuxième **communiqué de presse** a été diffusé suite à la **labellisation de l'Adasea en Point Justice**. Il a été repris par La **France Agricole** (une brève dans l'édition papier).

Nos publications

Parallèlement à ces retombées presse, nous avons publié :

- un article dans la **Champagne Viticole** sur le fonctionnement des groupes de parole proposés par REAGIR
- un article dans la **Marne Agricole**, la **Marne viticole** et la Champagne viticole sur le fonctionnement du Point Justice

REAGIR communique également via la **Newsletter ActuMarne de la FDSEA** destinée à 1 700 exploitants environ : trois brèves ont été diffusées en 2022 .

Retrouvez les principaux articles de la presse écrite sur le **site internet de REAGIR en rubrique Presse** ou via ce QR Code.



Remerciements

L'Adasea adresse ses sincères remerciements aux élus de la Région Grand Est, au Département de la Marne et à la Chambre d'agriculture de la Marne, pour leur soutien financier et aux chargés de mission pour la qualité de leur relationnel et de leur suivi.



L'Adasea remercie également sincèrement les donateurs (Anne Marion-Bouchacourt, les agriculteurs de Pomacle) et les bénévoles.

